

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Date de convocation :
12 janvier 2018

Date d'affichage :
12 janvier 2018

Nombre de délégués :

| | | |
|---------------------------|----------|-----------|
| En exercice | : | 59 |
| Présents | : | 41 |
| Pouvoirs | : | 02 |
| Absents ou excusés | : | 16 |

Objet :

Création de la Commission
Consultative des Services
Publics Locaux

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Cap Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, SOULAGES, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, JOURDE, COLLADO, SANCHEZ, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, AZAIS, FARENC, FORTANIER, ESCANDE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PRADELLES, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice;

Membres ayant donné pouvoir :

- **M. CHAMAYOU** a donné pouvoir à **Mme BOUSQUET**
- **M. JACQUET** a donné pouvoir à **M. REYJAUD**

Membres excusés : MM. BARROU, SOULA, BERTHIER, COMENT, COMBELLES, LEMONNIER, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, BIAU, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, LEVÊQUE

Monsieur le Président précise que la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'inscrit dans le cadre de l'article L 1413 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui dispose que : « Les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI de plus de 50.000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. »

Cette commission a pour vocation de permettre aux usagers des services publics, d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif de ces services, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toutes propositions utiles, en vue des adaptations qui pourraient apparaître comme étant nécessaires.

Dans le but d'associer les usagers à l'organisation du service public de distribution d'électricité, dans le respect des dispositions légales, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer afin d'acter la création de cette CCSPL et d'ouvrir par la même, les travaux de concertation nécessaires à l'élaboration de cette commission.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les propositions du Président

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
publication ou affichage le -- -- -----
et transmis en Préfecture le -- -- -----

Le Président du SDET

A ASTIÉ

Pour copie conforme,
A Albi, 02 février 2015

Le Président,



A. ASTIÉ